

Une note de service relative à la politique de l'Agence nationale du sport en faveur des équipements sportifs des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) pour l'année 2021 est parue.



Le Conseil d'administration de l'Agence nationale du sport (ANS) augmente son budget de la part "Équipements pour le développement des pratiques" de 30 millions d'euros supplémentaires, s'élevant désormais à 116 millions d'euros pour l'année 2021.

Ces crédits supplémentaires correspondent au montant du « *plan de rattrapage en matière d'équipements sportifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville* », actés par le Comité interministériel à la ville (CIV).

Sur ces 30 millions, 20 seront gérés à l'échelle régionale, et financeront exclusivement des projets de construction et de rénovation d'équipements structurants à l'exception des piscines (salles multisports, dojos, structures artificielles d'escalade...) et d'équipements de proximité en accès libre (terrains de basket 3x3, parcours de santé, skate-parc...) situés dans ou à proximité des QPV métropolitains hors Corse.

- [Accéder à la note du 2 juin 2021 Accès](#) [1]

Dates: Jeudi 24 juin 2021 - 14:45

Thématiques: [Politique de la ville - DSU](#) [2]

Publié le 24 juin 2021

URL de la source (modifié le 24/06/2021 - 14:53): <https://irev.fr/actualites-0/equipements-sportifs-en-qpv-lagence-nationale-du-sport-precise-la-repartition-des>

Liens

[1] https://www.agencedusport.fr/IMG/pdf/agence_nationale_du_sport_-_note_de_service_equipement_s_sportifs_02_civ_-_2.6.2021.pdf

[2] <https://irev.fr/taxonomy/term/3692>

